



Mes Choix

Mes réussites

CAPEB Corrèze
Service formation
39 rue du 4 septembre - 19000 TULLE
☎ 05 55 26 59 91
✉ technique@capebcorreze.fr

CATALOGUE DES FORMATIONS

Année 2025

Notre Sélection de Formations

Qualifications, labels, appellations
Formations Réglementaires
Formations Techniques
Formations Tertiaires

**ME FORMER ET FAIRE VALOIR
MES COMPÉTENCES**

FORMATIONS DONNANT ACCES AUX QUALIFICATIONS RGE

Depuis le 1er janvier 2015, les aides publiques qui sont distribuées aux ménages sont conditionnées au recours à des professionnels ayant un signe de qualité RGE en fonction des travaux engagés. Nous vous proposons les formations vous permettant d'accéder à ces signes de qualités.

INTITULE	DUREE	DATES	LIEU	PUBLIC
Formations aux économies d'énergie – FEEBAT - Module RENOVE : Cette formation vous prépare au test nécessaire à l'obtention de la qualification métier Eco Artisan et /ou à la mention RGE, aux qualifications "travaux isolés" de QUALIBAT ou Chauffage + de Qualit'EnR. Vous y aborderez les principes et technologies d'amélioration de la performance énergétique des logements.	3 jours 	<i>8, 9 et 10 Avril 2025</i> <i>ou</i> <i>17, 18 et 19 Septembre 2025</i>	TULLE	<i>Tous corps d'état</i>
QUALIBOIS MODULE EAU : Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation d'un système de chauffage à bois raccordé au réseau hydraulique dans les règles de l'art.	3 jours 	<i>1^{er}, 2 et 3 Avril 2025</i> <i>ou</i> <i>18, 19 et 20 Novembre 2025</i>	TULLE	<i>Plombiers-Chauffagistes</i>
QUALIBOIS MODULE AIR : Cette formation vous permettra de maîtriser les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'installation des appareils indépendants (poêle, insert.....)	3 jours 	<i>5, 6 et 7 Mars 2025</i>	TULLE	<i>Plombiers-Chauffagistes</i>
INSTALLATION POMPES A CHALEUR : L'objectif est de vous permettre de mettre en avant le concept de la pompe à chaleur (technologie éprouvée, faible coût d'exploitation, confort.....), de proposer, vendre et mettre en oeuvre ce type d'installation , de vous offrir un bagage commercial et technique et complet afin d'anticiper sur la demande et les besoins de mise en oeuvre	5 jours 	<i>10, 11, 12, 23 et 24 Juin 2025</i> <i>ou</i> <i>2, 3, 8, 9 et 10 Octobre 2025</i>	TULLE	<i>Plombiers-Chauffagistes-Electriciens</i>
QUALIPV ELEC : Objectifs : Etre capable de vendre et d'installer des capteurs solaires photovoltaïques, Connaitre les enjeux économiques, les applications, les procédés et principes de pose.	3 jours 	<i>13, 14 et 15 Mai 2025</i> <i>Ou</i> <i>29, 30 Septembre et 1^{er} Octobre 2025</i>	TULLE	<i>Chauffagistes-Électriciens</i>
QUALIPV BAT : L'objectif est de maîtriser l'intégration au bati d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau, et d' acquérir l'ensemble des dispositions et règles indispensables à connaître avant toute installation d'un générateur photovoltaïque raccordé au réseau électrique.	3 jours 	<i>14, 15 et 16 Avril 2025</i>	TULLE	<i>Couvreurs, Etancheurs, Charpentiers, façadiers</i>

FORMATIONS DONNANT ACCES AUX QUALIFICATIONS RGE

Depuis le 1er janvier 2015, les aides publiques qui sont distribuées aux ménages sont conditionnées au recours à des professionnels ayant un signe de qualité RGE en fonction des travaux engagés. Nous vous proposons les formations vous permettant d'accéder à ces signes de qualités.

INTITULE	DUREE	DATES	LIEU	PUBLIC
QUALISOL CESI : La qualification Qualisol CESI concerne les entreprises d'installation justifiant avoir les moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'installation, dans le respect des règles de l'art et par leurs propres moyens, de tous systèmes de Chauffe-Eau Solaires Individuels (CESI).	3 jours 	25, 26 et 27 Février 2025	TULLE	Plombiers-Chauffagistes
QUALISOL COMBI – Système solaire combiné: L'objectif est de pouvoir conseiller son client sur les plans techniques, financiers et divers, concevoir et dimensionner une installation système solaire combiné, réaliser la mise en œuvre, la mise en service et être capable de les expliquer à son interlocuteur et valider les compétences d'un référent technique système solaire combiné dans le cadre d'une demande de qualification RGE QUALISOL COMBI. Pré-requis : avoir déjà suivi la formation QUALISOL CESI	3 jours 	Nous contacter	TULLE	Plombiers-Chauffagistes



La Capeb Corrèze vous propose une assistance personnalisée dans le traitement de vos demandes d'aides pour vos clients particuliers, comme professionnels.
CONTACTEZ-NOUS !

FORMATIONS TECHNIQUES ET APPELLATIONS

INTITULE	DURÉE	DATES	LIEU	PUBLIC
<p><u>Manipulation des Fluides Frigorigènes :</u></p> <p><i>Préparation aux tests pour l'obtention du certificat d'aptitude.</i> Attention cette formation s'adresse aux personnes ayant déjà suivi une formation "climatisation" ou "Pompe à Chaleur" suivie de la maintenance des circuits frigorifiques. Ces 4 jours de formation vous permettront de vous préparer au test d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (prérequis nécessaire à la demande d'attestation de capacité) tant au niveau pratique que théorique.</p>	5 Jours	<p>4, 5, 17, 18 et 19 Mars 2025 Ou 22, 23, 24, 27, et 28 Octobre 2025</p>  <p>MANIPULATEUR DE FLUIDES FRIGORIGÈNES</p>	TULLE	Frigoristes-Plombiers-Chauffagistes
<p><u>Règlementation GAZ - Appellation PG :</u></p> <p>Cette formation permettra de préparer la personne "Responsable GAZ" de l'entreprise à la validation des connaissances gaz dans le cadre du dispositif d'habilitation des entreprises PG. Apprenez à :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Maîtriser la réglementation GAZ, * Maîtriser les bases nécessaires pour aborder la validation des connaissances gaz. 	2 Jours	<p>15 et 16 Avril 2025 Ou 13 et 14 Octobre 2025</p>	TULLE	Plombiers-Chauffagistes
<p><u>Maintenance et entretien des poêles, inserts et chaudières à granulés de bois :</u></p> <p>La formation va vous permettre de connaitre les réglementations liées au combustible granulé de bois, de valider la mise en œuvre d'une installation et sa conformité avant d'entreprendre un entretien, d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'entretien d'un équipement de chauffage au granulé de bois et de réaliser les contrôles de tirage de conduit de fumées et une mesure de qualité de combustion</p>	2 jours	<p>Dates en cours de détermination – Nous contacter</p>	TULLE	Plombiers-Chauffagistes
<p><u>Les Règles de l'Art de la mise en œuvre de l'isolation thermique des combles perdus et rampants :</u></p> <p>Cette formation vous permettra d'identifier et mettre en œuvre les règles de l'art applicables aux techniques d'isolation des combles perdus et rampants, de connaitre le contexte réglementaire, les critères techniques et matériaux utilisés et d'être en mesure d'identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT selon les grilles de contrôle des qualifications isolation des combles.</p>	1 jour	<p>14 Octobre 2025</p>	TULLE	<i>Professionnel du bâtiment titulaire ou en cours d'acquisition de la qualification RGE correspondante.</i>

FORMATIONS TECHNIQUES ET APPELLATIONS

INTITULE	DURÉE	DATES	LIEU	PUBLIC
<p><u>Les Règles de l'Art de la mise en œuvre des systèmes de ventilation mécanique contrôlée :</u></p> <p>Cette formation vous permettra d'identifier et mettre en œuvre les règles de l'art applicables aux techniques de la mise en œuvre des systèmes de ventilation mécanique contrôlée, de connaître le contexte réglementaire, les critères techniques et matériels utilisés et d'être en mesure d'identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT selon les grilles de contrôle des qualifications ventilation.</p>	1 Jour	18 et 19 Novembre 2025	TULLE	<i>Professionnel du bâtiment titulaire ou en cours d'acquisition de la qualification RGE correspondante.</i>
<p><u>Les Règles de l'Art de la mise en œuvre des menuiseries extérieures :</u></p> <p>Cette formation vous permettra d'identifier et mettre en œuvre les règles de l'art applicables aux techniques d'isolation des menuiseries extérieures, de connaître le contexte réglementaire, les critères techniques et matériaux utilisés et d'être en mesure d'identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT selon les grilles de contrôle des qualifications menuiseries extérieures.</p>	1 Jour	17 Juin 2025 Ou 20 Novembre 2025	TULLE	<i>Professionnel du bâtiment titulaire ou en cours d'acquisition de la qualification RGE correspondante.</i>

Nous nous occupons de tous les documents de prise en charge concernant les formations collectives que nous organisons mais également les formations individuelles que vous pouvez être amené à suivre !



Pour tout renseignement et/ou inscription aux formations, ou pour toute information concernant CONSTRUCTYS ou le FAFCEA =>

Votre Contact : Céline Geneste –
CAPEB Corrèze 39 rue du 4 Septembre - 19000 TULLE
05.55.26.59.91
ou technique@capebcorreze.fr

FORMATIONS TECHNIQUES ET APPELLATIONS

INTITULE	DURÉE	DATES	LIEU	PUBLIC
<p><u>Mise à jour concernant la norme NF C 15-100 :</u></p> <p>Cette formation vous permettra de connaître les dernières évolutions normatives en matière de conformité des installations électriques neuves et de mise en sécurité des installations existantes dans les logements d'habitation, et de connaître les règles de mise en œuvre des dernières évolutions normatives sur site.</p>	1 Jour	20 Mai 2025	TULLE	<i>Professionnels travaillant sur les installations électriques neuves et/ou sur la rénovation des installations existantes.</i>
<p><u>Initiation au photovoltaïque :</u></p> <p>Cette formation vous permettra d'acquérir des prérequis nécessaires à la formation QualiPV, de découvrir les bases de la pose de panneaux photovoltaïques et de savoir identifier le contexte réglementaire (électricité, bâtiment et sécurité).</p>	1 Jour	Dates en cours de détermination – Nous contacter	TULLE	<i>Chauffagistes-Électriciens.</i>
<p><u>Les Règles de l'Art de la mise en œuvre de l'isolation Thermique par l'extérieur sous enduit :</u></p> <p>Cette formation vous permettra d'identifier et mettre en œuvre les règles de l'art applicables aux techniques d'isolation par l'extérieur, de connaître le contexte réglementaire, les critères techniques et matériaux utilisés et d'être en mesure d'identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT selon les grilles de contrôle isolation thermique par l'extérieur.</p>	1 Jour	18 et 19 Juin 2025	TULLE	<i>Professionnel du bâtiment titulaire ou en cours d'acquisition de la qualification RGE correspondante.</i>
<p><u>Les Règles de l'Art de la mise en œuvre de l'isolation des combles perdus par soufflage :</u></p> <p>Cette formation vous permettra d'identifier et mettre en œuvre les règles de l'art applicables aux techniques d'isolation des combles perdus par soufflage d'isolant en vrac, de connaître le contexte réglementaire, les critères techniques et matériaux utilisés et d'être en mesure d'identifier les points de contrôle de l'audit QUALIBAT selon les grilles de contrôle des qualifications isolation des combles par soufflage d'isolant en vrac.</p>	1 Jour	15 et 16 Octobre 2025	TULLE	<i>Professionnel du bâtiment titulaire ou en cours d'acquisition de la qualification RGE correspondante.</i>

FORMATIONS OBLIGATOIRES ET REGLEMENTAIRES – SANTE SECURITÉ :



INTITULE	DURÉE	DATES	LIEU	PUBLIC
HABILITATIONS ELECTRIQUES POUR LES NON ELECTRICIENS – BS/BE	2 jours	5 et 6 Juin 2025 ou 20 et 21 Octobre 2025	TULLE	Toute personne effectuant des opérations sur ou au voisinage des installations électriques
RECYCLAGE HABILITATIONS ELECTRIQUES POUR LES NON ELECTRICIENS – BS/BE	1 jour et demi	5 et 6 juin 2025 ou 20 et 21 Octobre 2025	TULLE	Toute personne ayant déjà eu son habilitation électrique initiale – Recyclage recommandé tous les 3 ans
HABILITATIONS ELECTRIQUES POUR LES ELECTRICIENS – BR/BC/B2V/PV	3 jours	12, 13 et 14 Mars 2025 ou 18, 19 et 20 Juin 2025 ou 24, 25 et 26 Septembre 2025	TULLE	Personnel électricien et toute personne en charge d'assurer des opérations d'ordre électrique et autres opérations sur des installations électriques basse tension
RECYCLAGE HABILITATIONS ELECTRIQUES POUR LES ELECTRICIENS – BR/BC/B2V/PV	1 jour et demi	13 et 14 Mars 2025 ou 19 et 20 Juin 2025 ou 25 et 26 Septembre 2025	TULLE	Toute personne ayant déjà eu son habilitation électrique initiale – Recyclage recommandé tous les 3 ans
TRAVAUX EN HAUTEUR ET SECURITE : Cette formation vous permettra de comprendre les enjeux de la prévention en abordant le traitement des risques de chute de hauteur. Vous verrez les appareils d'élévation du personnel, les protections collectives ainsi que les équipements de protection individuelle.	2 jours	21 Mars 2025	BRIVE	Tous Corps d'état
ECHAFAUDAGES FIXES, ROULANTS OU MIXTES (à déterminer selon vos besoins) Pré-requis : avoir suivi la formation travail en hauteur	2 ou 3 jours	19, 20 et 21 Mai 2025	A Déterminer	Tous Corps d'état
AMIANTE SOUS-SECTION 4 - OPÉRATEUR OU ENCADRANT de chantier (formation obligatoire issue de la nouvelle réglementation depuis l'arrêté du 23/02/2012)	2 jours pour opérateur 5 jours pour encadrant	Nous contacter	LIMOGES	Tous salariés bâtiment et chef d'entreprise
CACES (Engins de chantiers, nacelles, grue, etc...) - perfectionnement ou recyclage	A définir en fonction de vos besoins	Nous contacter	TULLE	Tous corps d'état
AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) – concepteur, encadrant ou opérateur	A définir en fonction de vos besoins	Nous contacter	TULLE	Toute personne travaillant à proximité de réseaux enterrés, aériens et/ou subaquatique

Le point sur les formations à caractère obligatoire

AIPR :

La réforme DT-DICT impose aux employeurs de délivrer, avant le 1^{er} janvier 2015, une attestation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) à leurs salariés intervenant lors de travaux à proximité de réseaux, qu'ils soient aériens ou enterrés (maçons, couvreurs, façadiers, menuisiers, TP ...). L'AIPR est délivré pour une durée de 5 ans. L'employeur doit disposer d'une attestation de compétence du salarié délivrée suite à un examen par QCM dans un centre agréé.

MONTAGE D'ECHAFAUDAGES :

Les chutes de hauteur sont à l'origine majeur d'accidents graves ou mortels dans le bâtiment. La formation à la mise en œuvre et à l'utilisation en sécurité des échafaudages est un moyen fondamental dans la réduction des risques.

Le décret de 2004 précise « les échafaudages ne peuvent être montés, démontés, ou sensiblement modifiés, que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation spécifique aux opérations envisagées... »

HABILITATIONS ELECTRIQUES :

Selon la norme NF C 18-510 obligatoire à compter du 1^{er} juillet 2015

Pour tous les corps d'état qui travaillent sur ou à proximité d'installations électriques :

- Pour le salarié : Le chef d'entreprise a obligation de délivrer à son salarié une attestation appelée « habilitation électrique » qui certifie qu'il a les connaissances pour travailler en toute sécurité.
- Pour le chef d'entreprise : En cas de contrôle ou de problème, il doit également prouver ses connaissances en matière de sécurité électrique.

AMIANTE :

L'amiante ce n'est pas uniquement le flocage ou les toitures en amiante ciment. Sans le savoir, vous êtes confrontés à des produits contenant de l'amiante sur vos chantiers.

Avant l'interdiction de 1997, plus de 3000 produits du bâtiment ont contenu de l'amiante (joints d'ouvertures, colles, peintures, revêtements de sols, canalisations...). Ils sont toujours présents dans les bâtiments où vous intervenez.

Deux niveaux d'intervention :

- . Vous intervenez sur des matériaux amiantés (changement de chaudière, rénovations, percements...) comme les trois quarts du bâtiment : formation dite « sous-section 4 » : formation de deux jours pour les opérateurs + formation de cinq jours pour l'encadrement (chef d'entreprise). Les deux sont indissociables.
- . Vous faites du retrait ou du confinement de matériaux amiantés (déflocage, dépose de couverture amiante-ciment...) : formation dite « sous-section 3 » : formation de cinq jours pour les opérateurs + formation de 10 jours pour l'encadrement + certification. Il s'agit dans ce cas d'une véritable démarche de l'entreprise qui souhaite se lancer sur le marché de la dépose d'amiante.

CACES :

Le code du travail précise : « La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements servant au levage est réservé aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate ».

Salariés et chefs d'entreprise qui conduisent des engins de chantier sont concernés.

NOUVEAU DP : FORMATION CSE :

Les membres de la délégation du personnel du comité social et économique doivent bénéficier d'une formation conforme aux dispositions de l'article R.2315-9 du code du travail (3 jours).

Cette formation qui revêt un caractère théorique et pratique, a pour objet de développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail.

Elle vise aussi à les initier aux méthodes et aux procédés et à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. La formation doit être dispensée dès la première désignation des membres du CSE.

Elle est renouvelée lorsqu'ils ont exercé leur mandat de 4 ans consécutifs ou non, dans le cadre de stages distincts de la formation initialement suivie. Elle permet alors une actualisation des connaissances et le perfectionnement des élus.

Cette liste n'est pas exhaustive. Il existe d'autres formations spécifiques à certaines situations de travail, et la formation en interne, dispensé par le chef d'entreprise, ne doit pas non plus être perdue de vue. Néanmoins, le moyen le plus sûr d'attester des connaissances reste la formation.

FORMATIONS TERTIAIRES

INTITULE	DURÉE	DATES	LIEU	PUBLIC
<p><u>CRÉ-ART-BAT : Créateurs ou repreneurs d'entreprise du bâtiment</u></p> <p>Qu'est-ce qu'une entreprise ? Les différents statuts juridiques, les régimes fiscaux, le calcul des cotisations sociales, rémunération du chef d'entreprise, calcul seuil de rentabilité, se faire connaître quand on démarre.</p>	2 Jours	30 et 31 Octobre 2025	TULLE	<i>Créateurs ou Repreneurs d'une entreprise du bâtiment.</i>
<p>R.E.A.B. et G.E.A.B.: (RESPONSABLE D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT ET GESTIONNAIRE D'UNE ENTREPRISE ARTISANALE DU BÂTIMENT) - FORMATIONS DIPLOMANTE</p> <p>Permettre aux chefs d'entreprise du bâtiment, de maîtriser l'ensemble des tâches qui leur sont confiées quotidiennement au sein de l'entreprise par apprentissage de méthode et de démarches appropriées aux contraintes d'une petite structure et par la proposition d'outils susceptibles d'être utilisés immédiatement dans leur activité professionnelle. Rendre performante la gestion courante de l'entreprise, analyser la situation financière de son entreprise, mettre en place une politique de communication interne et externe cohérente, jouer pleinement son rôle de manager et motiver ses salariés, organiser, suivre et piloter un chantier.</p>	Formations étalées sur 2 ans	Début en Septembre 2025	TULLE	<i>Responsables ou Gestionnaires d'une entreprise du Bâtiment.</i>
<p><u>Répondre à un appel d'offres :</u></p> <p>Cette formation vous permettra de comprendre l'essentiel des procédures et de l'environnement de la commande publique et l'essentiel des procédures à respecter lors de la réponse à un appel d'offre.</p>	2 Jours	20 et 21 Octobre 2025	TULLE	<i>Professionnel du bâtiment souhaitant répondre à des appels d'offres.</i>
<p><u>Créer et animer ses réseaux sociaux facebook et Instagram et créer des visuels CANVA :</u></p> <p>Communiquer efficacement sur les réseaux sociaux, construire une stratégie digitale gagnante. Grâce à cette formation vous découvrirez les différentes plateformes sociales qui existent et apprendrez à communiquer de manière professionnelle sur Facebook, Instagram,....</p>	1 Jour	10 Septembre 2025	TULLE	<i>Entrepreneurs, responsables ou chargés de développement toute personne désirant acquérir les bases pour communiquer sur les réseaux sociaux.</i>

FORMATIONS TERTIAIRES

INTITULE	DURÉE	DATES	LIEU	PUBLIC
<p><u>Conformité des devis et des factures dans le BTP :</u></p> <p>Le devis comme la facture sont des documents comportant des mentions légales et obligatoires, qui représentent un véritable engagement de votre entreprise, mais également une protection juridique. De plus, ils s'intègrent à une démarche commerciale globale, et peuvent servir de levier à la vente, ou à valoriser vos labels de qualité, ou plus généralement votre travail... C'est pourquoi, se former à leur utilisation est indispensable.</p>	2 Jours	24 et 25 Novembre 2025	TULLE	<i>Tout corps d'état.</i>
<p><u>Comprendre son bilan et son compte de résultat :</u></p> <p>La bonne compréhension des différents documents comptables (bilan, compte de résultat) est essentielle pour mieux comprendre la rentabilité et la santé financière de son entreprise. Maîtriser les éléments constitutifs de l'actif et du passif de sa structure, comprendre son besoin en fonds de roulement, analyser les soldes intermédiaires de gestion (SIG) sont primordiaux pour assurer la pérennité de son entreprise.</p>	2 Jours	13 et 14 Octobre 2025	TULLE	<i>Tout corps d'état.</i>
<p><u>L'Intelligence Artificielle décryptée (IA) – comprendre, rédiger et utiliser :</u></p> <p>A l'issue de la formation vous serez capable de comprendre les concepts de base de l'IA, et de maîtriser les principaux outils de l'IA.</p>	1 Jour	22 Mai 2025	TULLE	<i>Tout corps d'état.</i>

Responsable d'Entreprise
Artisanale du Bâtiment

Vous souhaitez :

- Piloter, créer ou reprendre une entreprise artisanale du bâtiment,
- Optimiser la rentabilité et la situation financière de votre entreprise
- Développer la stratégie commerciale et de communication
- Gérer les chantiers en conformité avec la réglementation
- Développer des capacités de management.

Gestionnaire d'Entreprise
Artisanale du Bâtiment

Vous souhaitez :

- Assister et seconder** le chef d'entreprise dans les activités de **gestion quotidienne** de l'entreprise artisanale du bâtiment telles que :
- les aspects comptables, financiers et administratifs de l'entreprise
 - le suivi commercial, administratif, technique (devis, équipements...) et matériel (relation fournisseurs/fabricants, gestion du stock...)



Vous cotisez pour la formation,

Profitez des financements qui existent !

Vous êtes :

- **Artisans**
- **Conjoints Collaborateurs**
- **Salarié**
- **Gérant**

- Que ce soit une formation individuelle ou collective, organisée par la CAPEB ou tout autre organisme de formation, vous

Pouvez bénéficier des prises en charge pour financer vos formations par :

- ▶ Le FAFCEA pour les personnes ayant un statut non salarié
- ▶ Constructys pour les salariés des entreprises du BTP
- ▶ Tout autre OPCO pour ceux qui ne relèvent ni du FAFCEA ni de Constructys.

Vous trouverez ci-après les critères de prise en charge pour le FAFCEA et pour Constructys

CONTACTEZ-NOUS pour que nous vous aidions à monter votre dossier de prise en charge avant la formation.

**LA FORMATION CE N'EST JAMAIS DU TEMPS PERDU,
C'EST UN INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR.**

AYEZ LE BON REFLEXE



MODALITES DE PARTICIPATION FINANCIERE 2025 CONSTRUCTYS



DURÉE MAXIMUM

- Par action non qualifiante : maximum 300 heures / stagiaire
- Par action qualifiante (*qualification CCN Bâtiment / certification RNCP / blocs de compétences / CQP inscrits ou non au RNCP*) :
 - Maximum 1 200 heures / stagiaire ;
 - Nombre de stagiaires maximum : 3 / an / entreprise.



PLAFOND COÛT PÉDAGOGIQUE HORAIRE

- Plafond de 24 € HT / heure / stagiaire
Dans la limite de 840 € HT / jour / groupe dans le cas d'une session intra-entreprise.
- **Actions FEEBAT**
Coût pédagogique : plafond selon modules.
Conditions de participation financière auprès de nos équipes en régions.

Il existe des financements spécifiques (ci-contre) et complémentaires (page suivante).

Applicables à partir du 1er janvier 2025 dans la limite des fonds disponibles

*La formation doit démarrer en 2025 et les demandes de financement doivent parvenir à Constructys au moins 15 jours avant le début de la formation.
La formation ne doit pas avoir déjà démarré avant la réception de la demande de financement par Constructys.*



PARTICIPATION AUX FRAIS DE SALAIRES ET FRAIS ANNEXES

- **Frais de salaires :**
 - > **Entreprises de moins de 11 salariés :**
Plafond de 15 € HT / heure / stagiaire
Sauf FEEBAT plafond : 100 € HT / jour / stagiaire
 - > **Entreprises de 11 à moins de 50 salariés :**
Plafond : 15 € HT / heure / stagiaire UNIQUEMENT pour les actions :
 - qualifiantes ;
 - ou visant la pérennisation des emplois (actions de création / reprise / transmission et gestion d'entreprise) ;
 - ou pour la partie des heures de formation réalisées en situation de travail (AFEST).
- **Frais annexes (uniquement pour les actions qualifiantes) :**
Plafond de 8 % des coûts pédagogiques financés par Constructys dans la limite de 1 500 € HT / stagiaire.



FINANCEMENTS D'ACTIONS SPÉCIFIQUES

- **Accompagnement VAE**
Plafond de 2 000 € HT / VAE.
- **Bilan de compétences**
Plafond de 2 000 € HT / Bilan.
- **Évaluations CléA (hors formation) :**
 - Évaluation préalable : plafond 500 € HT ;
 - Évaluation en fin de formation : plafond 250 € HT.
- **Ingénierie AFEST**
Prestataire référencé ou non par Constructys* :
Plafond de 900 € HT / jour dans la limite de 4 jours.

*Contactez nos équipes en région

CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2025

SECTEUR BATIMENT

(pour les formations débutant à compter du 1^{er} janvier 2025)

FORMATIONS <small>Critères applicables selon les procédures du FAFCEA en vigueur pour les formations débutant à compter du 01/01/2025 (sous réserve d'examen du programme par les services)</small>	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA - non financée)			
		Présentiel et distanciel (avec formateur)	Autres modalités (cf. annexe)		
Technique		35 €			
Transverse* et gestion spécifique métiers (*tout stage auquel des artisans de différentes professions peuvent assister et/ou toute action de formation dont le programme présente un contenu tous publics)	100h	25€	15 €		
FEEBAT					
			Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 30€/h pour la participation financière du FAFCEA		
			Prise en charge de 100% des coûts pédagogiques dans la limite des plafonds journaliers inscrits sur la demande de remboursement ET dans la limite de 25€/h pour les formations RENO REGLO		
STAGES SPECIFIQUES (présentiel et/ou distanciel sous réserve d'acceptation)					
Permis BE, permis B96, FIMO,		Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 600€ maximum			
VAE comprenant l'accompagnement, le dépôt du livret 2 et le passage devant le jury		Prise en charge à titre subsidiaire du CPF plafonnée à 24h dans la limite d'un coût horaire maximum de 50€			
Bilan de compétences		Prise en charge à titre subsidiaire du CPF à hauteur de 20h minimum et dans la limite de 2000€ maximum une fois tous les 5 ans par stagiaire			
Développement durable		Prise en charge d'un coût horaire maximum de 35€ dans la limite de 14 heures par an			
MOF : prise en charge financière sur les coûts pédagogiques de formation et matières premières nécessaires aux épreuves du concours		Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP.		Prise en charge à titre subsidiaire du CPF à hauteur de 7 500€ par action dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			
Formations diplômantes et certifiantes inscrites au RNCP : Reprise, transmission d'entreprise et gestion métier (GEAB, REAB, Entrepreneur Bâtiment)		Prise en charge plafonnée à 500 heures par action (y compris le positionnement ou l'évaluation préalable et l'accompagnement) et dans la limite d'un coût horaire maximum de 30€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			
Parcours individualisé – Formation sur mesure en gestion d'entreprise		Prise en charge d'un coût horaire maximum de 80€ dans la limite de 4 800€ par an et par entreprise et sous réserve de remplir les conditions spécifiques définies par le Conseil d'Administration (cf. procédure des parcours individualisés) et du budget annuel du FAFCEA voté pour ce dispositif. Aucun frais annexes remboursé pour ce dispositif.			
FRAIS ANNEXES					
PRISE EN CHARGE DES FRAIS ANNEXES A HAUTEUR DE 200€ PAR STAGE (transport, hébergement, restauration). Sauf parcours individualisé.					
Spécificités : 1 000€ MAXIMUM POUR LES FORMATIONS DIPLOMANTE INSCRITES AU RNCP DE PLUS DE 120 HEURES, 1500€ MAXIMUM 2 FOIS PAR AN (formations nécessitant un déplacement des DROM – Guyane – Guadeloupe – Martinique et La Réunion vers l'Hexagone) (transport, hébergement, restauration).					
Attestation sur l'honneur à compléter (cf. annexe)					

LES FORMATIONS RGE

QUALIPAC
Pompe à Chaleur 5 jours

QUALIBOIS EAU 3 jours
QUALIBOIS AIR 3 jours

QUALIPV ELEC 3 jours
QUALIPV BAT 3 jours
QUALISOL CESI 3 jours

FEE BAT RENOVE 3 jours



OBTENTION DE LABELS



PROFESSIONNELS GAZ
2 jours



En obtenant LES LABELS :

1. **Je me positionne au niveau des marchés**
2. **Je valorise les compétences de mon entreprise**
3. **Je permets à mes clients de bénéficier d'aides à l'habitat.**

LA CONFÉDÉRATION DES ARTISANS DU BÂTIMENT & TRAVAUX PUBLICS



VOUS CONSEILLER - VOUS ACCOMPAGNER - VOUS DEFENDRE

*La CAPEB Corrèze à vos côtés pour tous vos besoins en matière de Formations et de Qualifications
Investir dans la Formation, c'est conjuguer au présent mais aussi au futur, le Souci des Hommes et le Souci des Résultats*

**LA CAPEB Corrèze à votre service pour faire évoluer votre entreprise
Profitez de nos Formations**

**CAPEB Corrèze : 39 rue du 4 septembre - 19000 TULLE
05.55.26.59.91
capeb19@wanadoo.fr**

Notre Service à votre écoute

**Laurence Boisard
Secrétaire Générale
sg@capebcorreze.fr**

**Céline Geneste
Assistante de direction
technique@capebcorreze.fr**